



Demande d'examen au cas par cas
Présentée par Mana SGE

Projet d'ombrières agrivoltaïques
Commune de Sainte Gemme (Gironde)

Annexe 9 – Analyse paysagère et schéma
d'aménagement paysager

Table des matières

1	Le contexte paysager	3
1.2	L'identité du site d'étude	3
1.3	Les aires d'analyse	4
2	Les perceptions paysagères	7
2.1	L'aire d'étude éloignée (AEE)	7
2.2	L'aire d'étude rapprochée et immédiate	9
3	La synthèse des sensibilités paysagères et les enjeux	14
3.1	La synthèse des sensibilités paysagères	14
3.2	Les enjeux.....	16
4	Le schéma d'aménagement.....	16
4.1	Le plan d'aménagement d'ensemble.....	17
4.2	Photomontages	19
5	Les impacts et les mesures	24
5.1	Conclusion	27

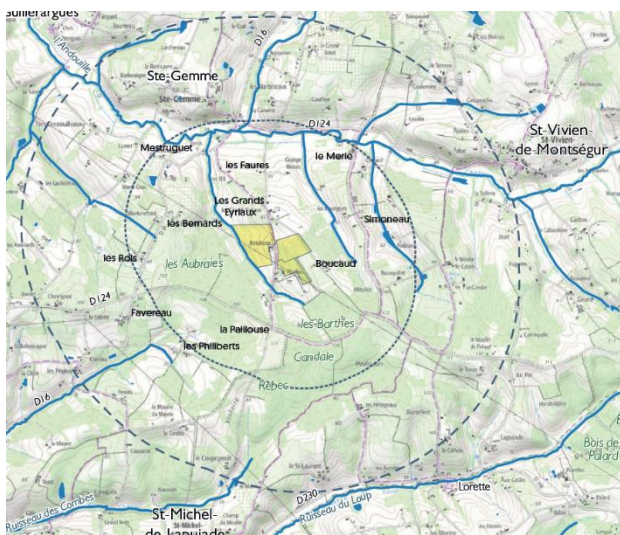
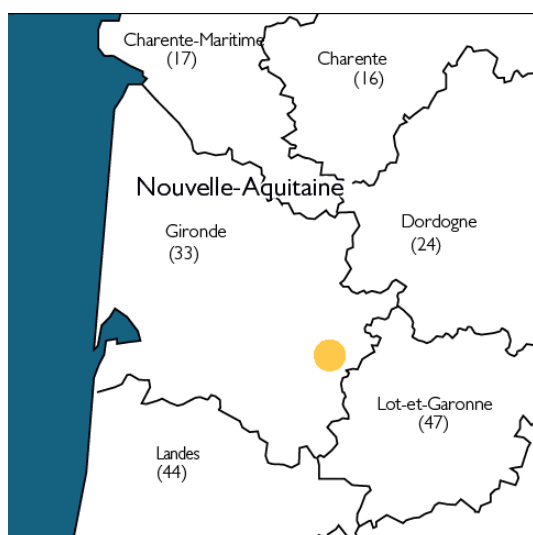
La présente annexe a été rédigée à partir de l'étude de conception réalisée pour ce site par Madame Sonia Fontaine, Paysagiste Conceptrice.

Elle vise à présenter l'analyse paysagère du site, identifier les enjeux et proposer un schéma d'aménagement permettant une bonne insertion du projet dans son environnement.

1 Le contexte paysager

1.2 L'identité du site d'étude

Le projet d'ombrières agrivoltaïques se situe aux lieux-dits Renateau, Les Grands Eyriaux Nord et les Grands Eyriaux sud, sur la commune de Sainte Gemme, à l'Est du département de la Gironde (33), proche du Lot-et-Garonne (47).



Localisation du site

La commune de Sainte Gemme est située à 80km à l'est de Bordeaux. Elle compte 192 habitants (recensement 2023). La zone d'étude est accessible via la voie communale qui passe du Nord au Sud de la commune.

Selon l'Atlas des Paysages de la Gironde, **Le site est situé au sein des paysages de l'Entre Deux Mers, au sein de l'unité paysagère « Les Collines de La Réole ».**

Le paysage des « collines de La Réole » est caractérisé par un relief ondulé formant une succession de collines. Cette succession de buttes permet d'ouvrir de larges panoramas depuis les crêtes révélant un paysage agricole varié. Les pratiques agricoles ne présentent pas une activité prédominante, on retrouve cultures céréalières et vignes mais aussi des vergers et quelques prairies.

Le maillage végétal de haies et arbres isolés est assez lâche, souvent hérité d'un ancien bocage ou profite d'un accident de terrain pour se développer. Les ripisylves sont étroites.

Un riche patrimoine bâti parsème les collines : demeures, grandes fermes isolées, petits bourgs groupés autour de leur église...

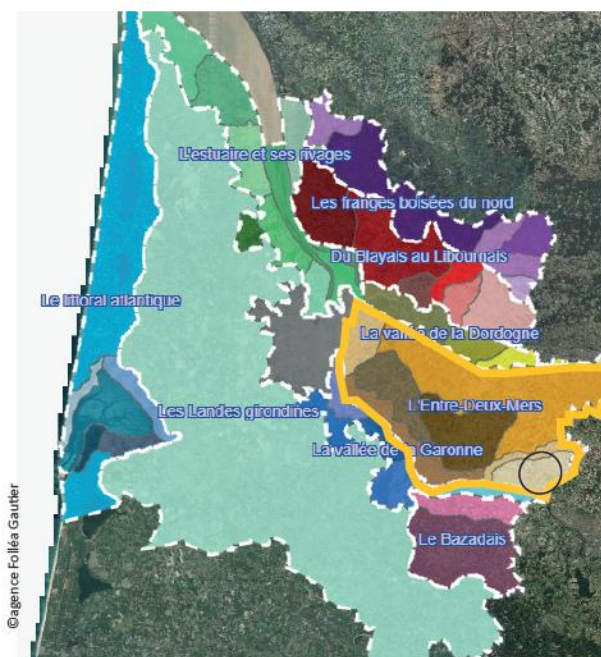


Fig. 3 : Les 10 grands ensembles paysagers de la Gironde - extrait de l'atlas des paysages de Gironde

○ Aires d'étude éloignées

Les paysages concernés par les aires d'étude éloignées



1.3 Les aires d'analyse

En suivant les recommandations du Ministère de l'Écologie, de l'Environnement, du Développement durable, des transports et du logement (Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts d'installations photovoltaïques au sol, MEEDDTL, mai 2011), **trois périmètres d'étude** prenant en compte la visibilité du projet suivant la distance de l'observateur ont été définis :

• La zone d'implantation potentielle (ZIP) ou zone d'études :

Cette aire est celle de l'étude des effets directs de la construction de la centrale photovoltaïque. Elle permet de décrire la ZIP en elle-même (composants paysagers spécifiques) et ses interfaces, ainsi que les effets du chantier et des aménagements nécessaires autour du futur parc : chemins d'accès, parkings, poste de livraison, modules.

• L'aire d'étude éloignée :

Selon le guide de l'étude d'impact de 2011, **l'aire d'étude correspond à la zone géographique dans laquelle le projet est potentiellement visible dans le paysage.** Le guide préconise un rayon d'un minimum de 3 kilomètres. Pour cette étude **nous définirons une aire d'étude éloignée d'environ 5 km.** Les limites de cette aire prennent en compte les secteurs de visibilité potentielles, les éléments structurants et les grandes ambiances paysagères du territoire. Au-

delà, il est considéré, compte tenu des critères de visibilité de ce type de projets, qu'il n'y a pas de co-visibilités possibles, en particulier dans des contextes de relief de collines avec de nombreuses successions de crêtes, et de la présence de boisements.

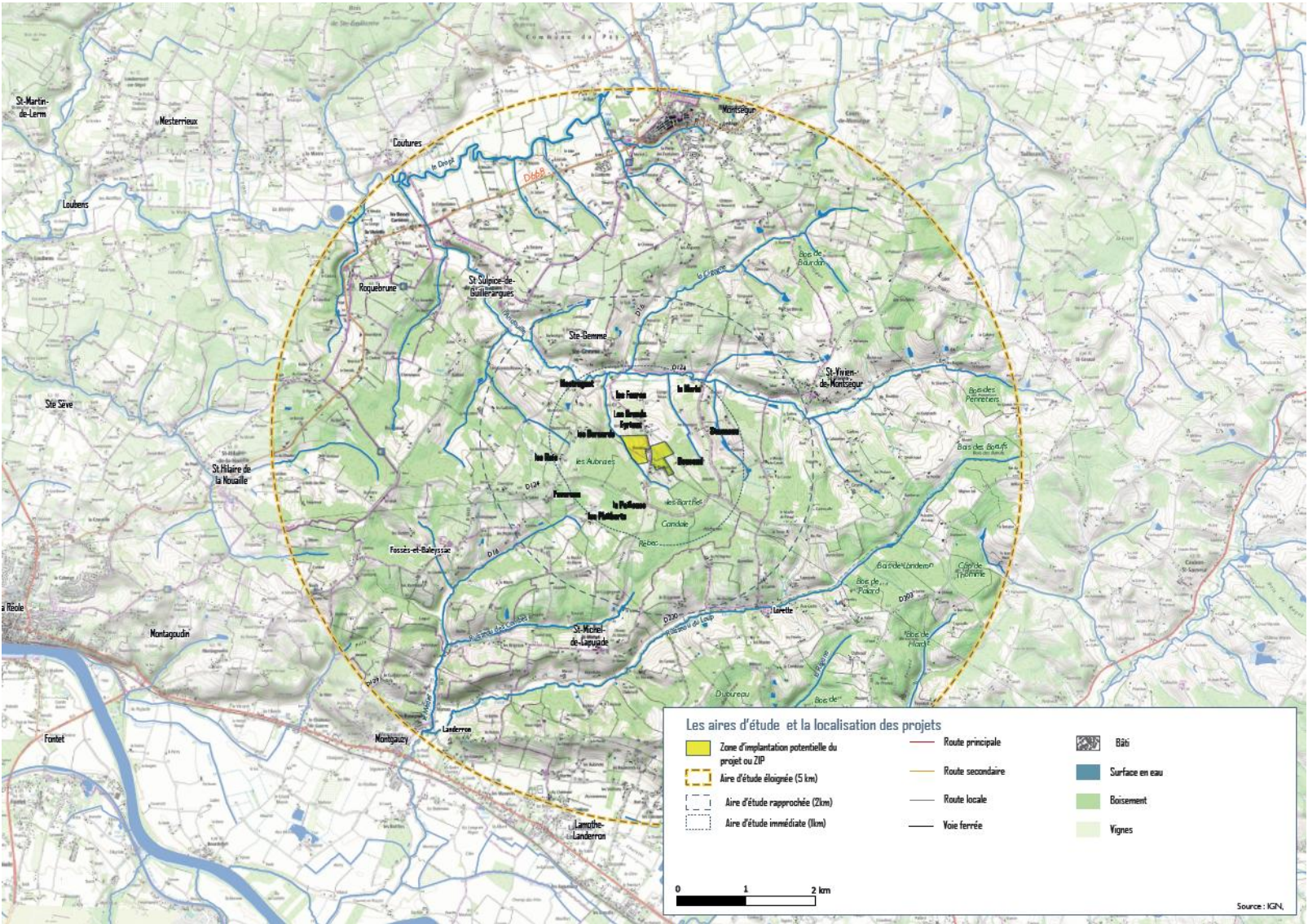
L'ensemble des enjeux paysagers, patrimoniaux et touristiques y sera inventorié et confronté au projet afin de déterminer la sensibilité de ces éléments vis-à-vis du projet.

• **L'aire d'étude rapprochée :**

Cette aire d'étude correspond à un périmètre d'environ 2 kilomètres autour de la zone potentielle d'implantation du projet. Elle permet la description des structures paysagères, des lignes de force et des points d'appels présents dans le paysage et s'appuie notamment sur des lignes de relief structurantes. Correspondant au paysage du quotidien, c'est dans cette aire d'étude que seront répertoriés les axes routiers les plus proches du projet, les plus fréquentés, les bourgs proches. Tout comme pour l'aire éloignée, l'ensemble des enjeux paysagers, patrimoniaux et touristiques y sera inventorié et confronté au projet afin de déterminer la sensibilité de ces éléments vis-à-vis du projet.

• **L'aire d'étude immédiate :**

Cette aire d'étude correspond à un périmètre compris entre 500m et 1 kilomètre autour de la zone potentielle d'implantation du projet. Elle permet la description des composantes paysagères proches (haies, micro-relief, talus...) présents dans les environs du projet. Correspondant au paysage détaillé, c'est dans cette aire d'étude que seront répertoriés les masques les plus proches du projet, les visibilités immédiates. Cette aire d'étude est primordiale une fois le projet agrivoltaïque défini. Ainsi, elle sera décrite et confrontée au projet afin de déterminer la sensibilité de ces éléments vis-à-vis du projet.



2 Les perceptions paysagères

Les perceptions paysagères analysées ci-après sont :

- L'aire d'étude éloignée (jusqu'à 5 km) ;
- L'aire d'étude rapprochée immédiate (moins de 2 km)

2.1 L'aire d'étude éloignée (AEE)

- **Patrimoine**

Sur l'aire d'étude (4 à 5 km), 9 monuments historiques inscrits ont été recensés (dont 1 situé dans l'Aire d'étude rapprochée). Il n'existe aucun monument classé ou inscrit et aucun site inscrit.

Aucun périmètre de protection de monument historique ou de site n'impacte les parcelles des secteurs étudiés.

Aucune co-visibilité n'a été relevée entre la zone de projet et les différents Monuments Historiques recensés dans l'AEE.

⇒ **Les sensibilités vis-à-vis des monuments historiques sont nulles.**

- **Tourisme**

Concernant les circuits de Randonnée :

Le GR 654 ouest (chemin vers Compostelle) traverse l'aire d'étude éloignée au nord (Monségur-Roquebrune-La Réole). Les sensibilités paysagères vis-à-vis de ce GR du fait de son tracé éloigné du secteur de projet seront faibles à nulles.

Les circuits de randonnées pédestres et cyclo sont particulièrement denses au centre de l'aire d'étude. Il faut noter également un tissu resserré autour des parcelles de la ZIP.

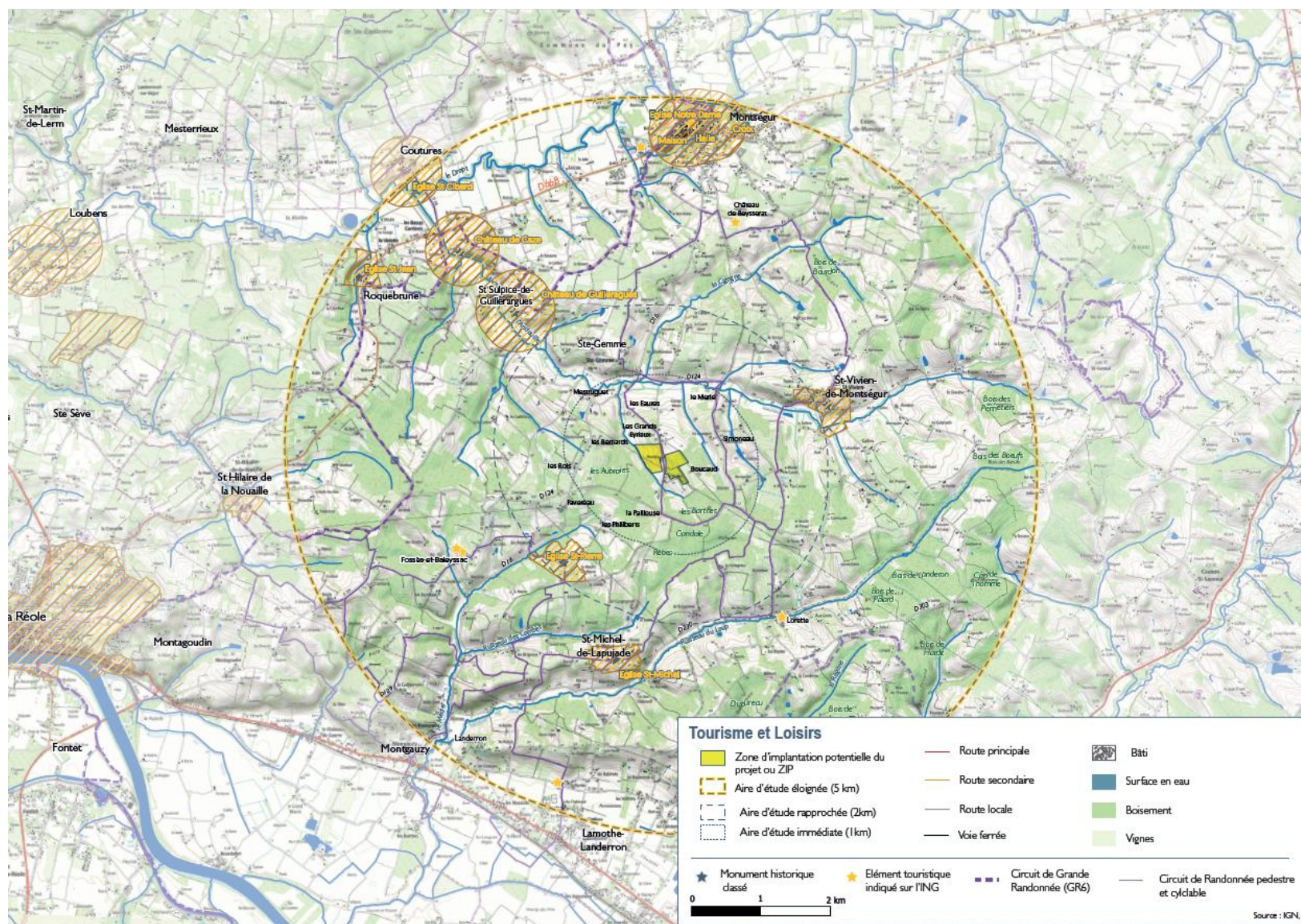
Les risques de visibilité du projet seront forts depuis ces circuits, **ainsi les sensibilités paysagères pour les portions situées dans l'aire d'étude rapprochée seront fortes.**

⇒ **Pour les portions situées à plus de 2km des parcelles de la ZIP, les sensibilités seront faibles à nulles** du fait de la végétation et du relief de l'aire d'étude éloignée.

Concernant les autres lieux touristiques notables et les points de repères de l'aire d'étude éloignée :

Les lieux touristiques identifiés sur la carte IGN et auprès de l'office du tourisme sont localisés principalement à proximités des cours d'eau ou intégrés dans les tissus urbains.

⇒ **A l'exception de quelques châteaux ou maisons viticoles, peu de sensibilités paysagères en résultent.**



2.2 L'aire d'étude rapprochée et immédiate

L'aire d'étude rapprochée correspond à un périmètre de moins de 2 km autour de la zone de projet. Ce périmètre définit l'aire au sein de laquelle la prégnance dans le paysage d'un projet photovoltaïque est supposée plus importante.

Au sein de cette zone, le projet est supposé constituer un élément marquant du futur paysage.

Les parcelles de projet se situent sur deux versants de ruisseaux affluents de l'Andouille. L'ensemble descend en pente douce vers le ruisseau. Les parcelles concernées sont cultivées actuellement, en vigne et autres cultures (prairies ou maïs) et sont entourées de boisements et ripisylve.

L'implantation de ces masses végétales crée des masques notamment au sud des parcelles. Elle permet de réduire les visibilités éloignées sur le potentiel projet.

- **Patrimoine et tourisme**

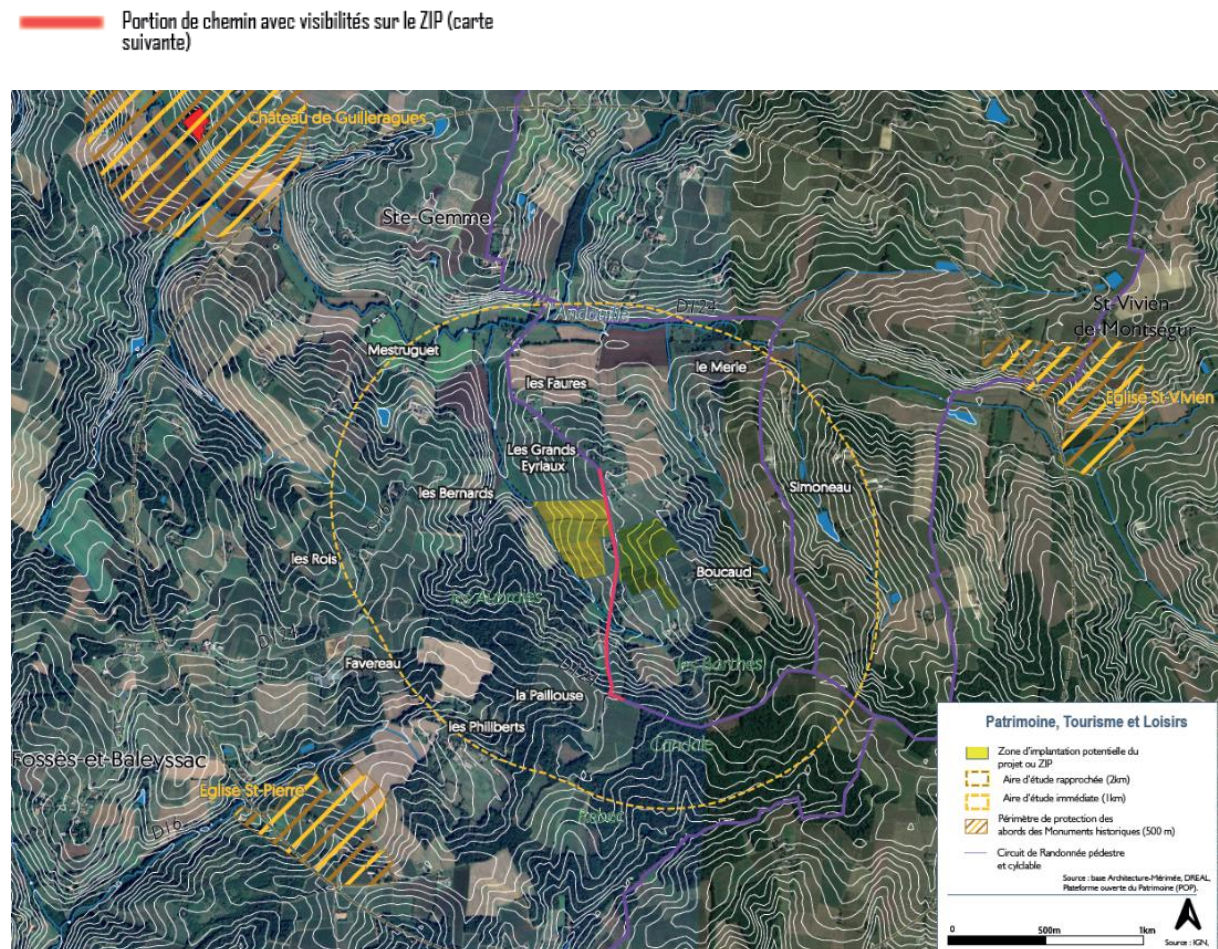
L'aire d'étude rapprochée et immédiate comprend 1 monument historique inscrit : l'église Saint-Pierre-ès-Liens de Fossès. Sa position sur un flanc de vallon, les boisements installés sur la crête intermédiaire entre le projet et l'église, ainsi que le microrelief rendent nulle toute covisibilité avec la zone d'études.

⇒ **Il n'y a pas de covisibilité entre le site du projet et l'église Saint Pierre-ès-Liens.**

Plusieurs boucles de découverte locales et cyclotourisme sont situées sur les communes de Sainte Gemme, Saint-Vivien-de-Monségur, Saint-Michel-de-Lapujade et Fossés-et-Baleyssac, sont diffusées par l'Office du Tourisme Intercommunal de l'«Entre-Deux-Mers».

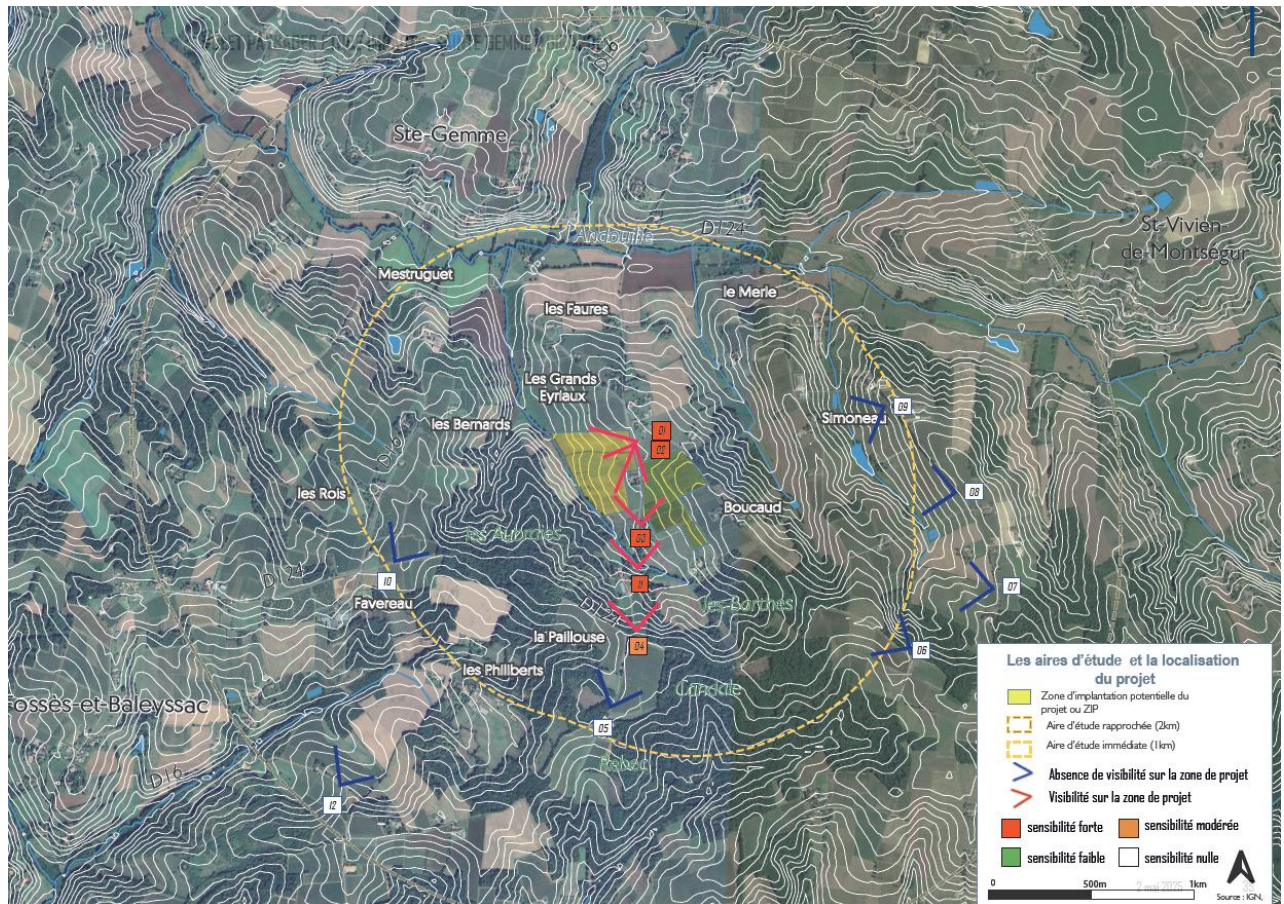
Au sein de l'Aire d'Étude Rapprochée, **une boucle de découverte offre des covisibilités à la fois éloignées et directes avec la zone de projet** ; dont un passage entre les deux parcelles de la zone d'études. Ainsi la sensibilité paysagère est modérée du fait de la distance de ce passage (env.800m).

La proximité immédiate avec ce parcours touristique met en lumière l'importance d'une intégration paysagère soignée du projet.



- **Perceptions visuelles dans l'aire rapprochée :**

Il est nécessaire de s'approcher de manière significative, dans un rayon correspondant à l'aire d'étude immédiate (moins de 1 km) pour que la zone de projet devienne en grande partie visible. Les points de vue présentés ci-après montrent comment cette dernière s'intègre dans son périmètre rapproché et immédiat.



• Aire immédiate :

- Au nord : La D124 ne présente aucune visibilité sur le projet du fait de la distance, du relief, de la présence de boisements et de l'implantation des parcelles de projet. Certaines maisons ou jardins, situés dans le bourg de Sainte-Gemme pourraient présenter des visibilités éloignées sur le projet.
- Au Sud, à l'Est et à l'Ouest : La covisibilité y est réduite par les bois environnants. Cette visibilité limitée, combinée à l'éloignement, confère une sensibilité visuelle faible.
- Au centre : les visibilités les plus importantes se situent sur la route de desserte des hameaux des Grands Eyriaux/ la Paillouse.





La visibilité est faible et se limite aux 500m les plus proches du projet en raison de la configuration géographique qui accentue la perception visuelle, le relief vallonné et le couvert boisé. La présence d'habitations très proches des parcelles de projet implique une sensibilité particulière nécessitant une prise en compte spécifique dans l'aménagement du projet.

⇒ **En dehors du périmètre immédiat, la visibilité de la zone de projet reste faible à nulle.**

3 La synthèse des sensibilités paysagères et les enjeux

3.1 La synthèse des sensibilités paysagères

L'analyse des sensibilités paysagères peut être synthétisée de la manière suivante :

Au niveau de l'aire d'étude éloignée :

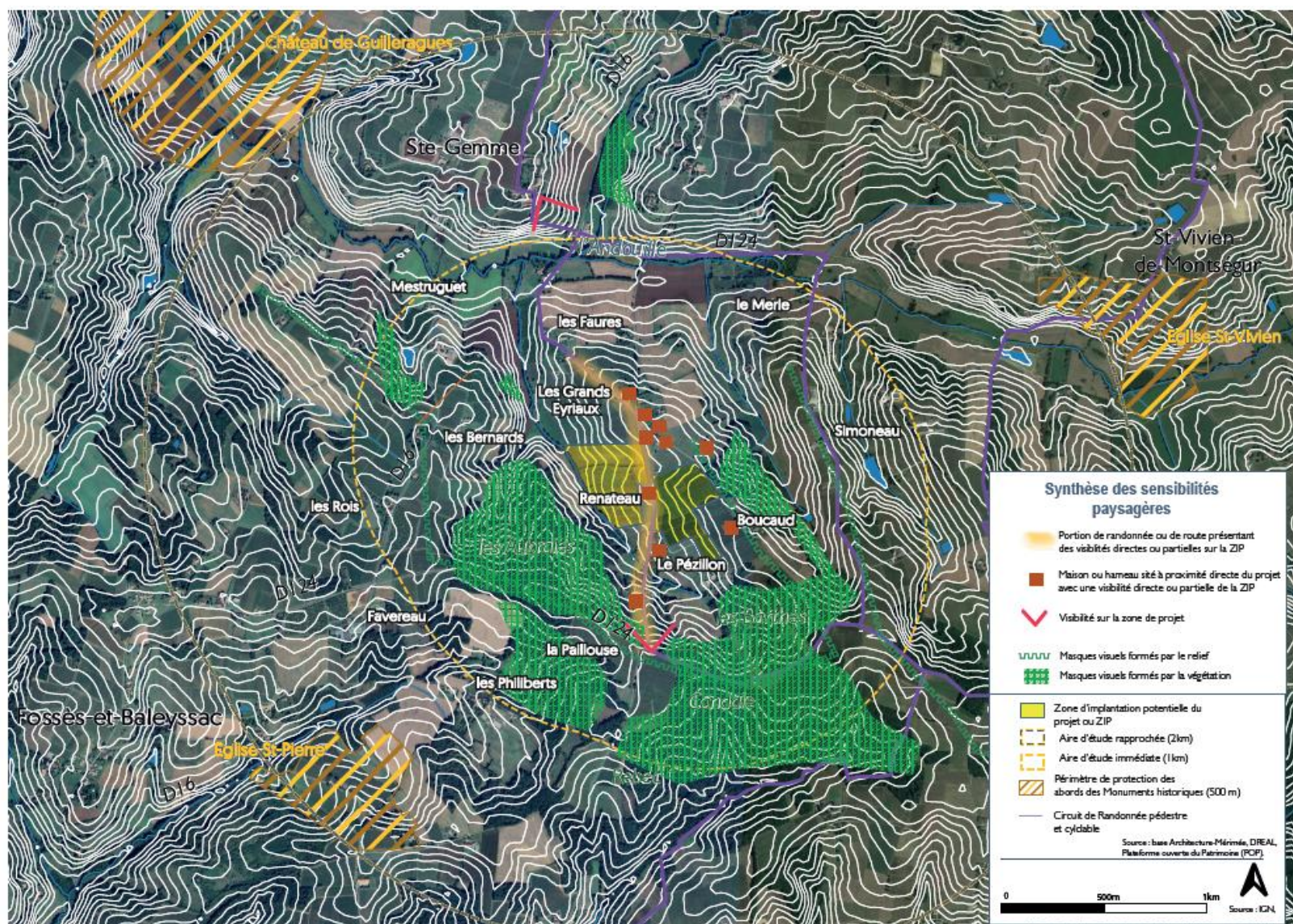
Il n'y a pas d'impact du projet.

L'impact visuel du projet est nul ou négligeable depuis l'ensemble du réseau routier et les lieux de vie. Il n'y a aucune covisibilité avec le patrimoine protégé. Il n'y a aucune visibilité depuis les sentiers de randonnées nationaux ou les équipements touristiques et de loisirs.

Au niveau de l'aire d'étude rapprochée en immédiate :

L'impact visuel du projet avant les mesures est concentré dans son aire immédiate, le long de la voie communale desservant le site qui est aussi utilisée comme passage pour une boucle locale de randonnée. Le projet est visible depuis quelques maisons situées autour du site, aux lieux-dits Renateau, Les Grands Eyriaux, Le Pézillon et Boucaud.

Il n'y a aucune co visibilité depuis le bourg de Sainte Gemme à 1,3 km, ni l'église de Saint-Pierre-ès-Liens-de-Fossès à 2km.



3.2 Les enjeux

- ⇒ **Prendre en compte la visibilité depuis les habitations alentour et conserver un caractère rural des paysages**

Il s'agira de veiller à traiter qualitativement les limites de la zone de projet les plus visibles depuis les habitations proches de manière générale et notamment celle présente au sein de la zone de projet., postes de livraison, voies...), afin de conserver le caractère rural des paysages.

- ⇒ **Reconsidérer et valoriser le statut des zones humides à proximité des zones de projet**

Il s'agira de souligner la présence des zones humides dans la partie Sud et Nord en leur donnant une place dans le projet, y compris en termes de végétation, voire de zone tampon.

- ⇒ **Jouer avec les jeux de relief pour la composition du parc**

Il s'agira de prendre en compte les pentes dans l'organisation du parc et la disposition de ses différentes composantes, y compris techniques

- ⇒ **Maintenir une certaine diversité paysagère dans un paysage de collines accompagnées de structures arborées**

Face à la forte présence de structures arborées sur les collines agricoles, il s'agira que le projet puisse participer à maintenir et à enrichir la diversité paysagère de ces paysages, ainsi que leur biodiversité.

- ⇒ **Valoriser la place de l'arbre et des boisements sur les sites**

Les structures arborées sur les collines agricoles seront à préserver permettant d'articuler et créer du lien entre projet agrivoltaïque et espaces agricoles. Il s'agira que le projet puisse participer à enrichir la diversité paysagère de ces paysages, ainsi que leur biodiversité.

4 Le schéma d'aménagement

Différents scénarios ont été travaillés. La proposition présentée ci-après vise à réduire l'impact visuel du site auprès des habitations alentour et optimiser les haies et plantations proposées afin d'améliorer la biodiversité du site.

Réduire l'impact visuel du site :

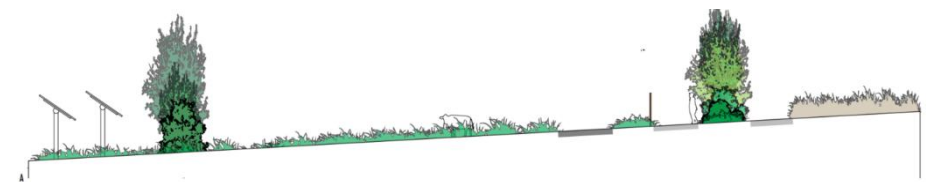
- **Evitement de la partie Ouest de la voie communale (environ 1,3 ha)** avec un recul de la centrale de plus de 70m de la voie, permettant de conserver une vue dégagée pour les habitations situées à Renateau et les Grands Eyriaux ;
- **Evitement de la partie Sud Est du site (environ 3,5 ha)**, permettant de conserver une vue dégagée depuis les habitations de Boucaud et du Pezillon.
- **Plantation de haies le long de la centrale en co-visibilité avec les habitations** afin de diminuer l'impact visuel des panneaux, dans le respect des obligations de défense incendie. Le SDIS de la Gironde autorise la plantation de haie en zone OLD dans la limite

d'une haie linéaire d'une hauteur maximale de 2m. Dans les secteurs non soumis à OLD (notamment dans la partie Nord du site et autour de l'habitation située à Renateau, les haies seront plantées sur une largeur de 3 m et viseront une hauteur de 3,5 m minimum, visant à entièrement dissimuler la centrale aux riverains.

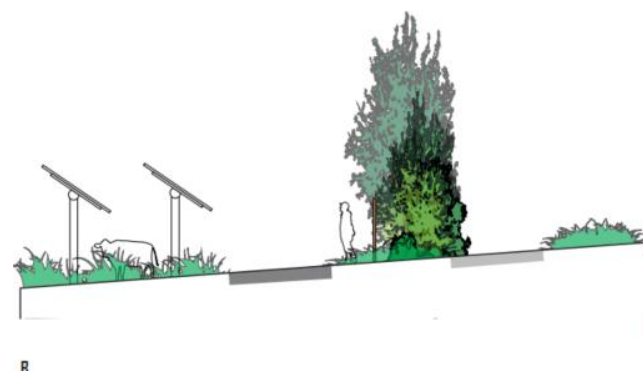
Optimiser les haies et les plantations afin d'améliorer la biodiversité du site :

- Plantation de haies permettant en relation avec les boisements existants en vue de créer des corridors de chasse pour les chiroptères ;
- Choix d'essences utiles pour la biodiversité du site favorisant l'alimentation des insectes et des oiseaux (essences mellifères...).

4.1 Le plan d'aménagement d'ensemble



Coupe AA' : Haie bocagère ponctuée d'arbres de haut jet



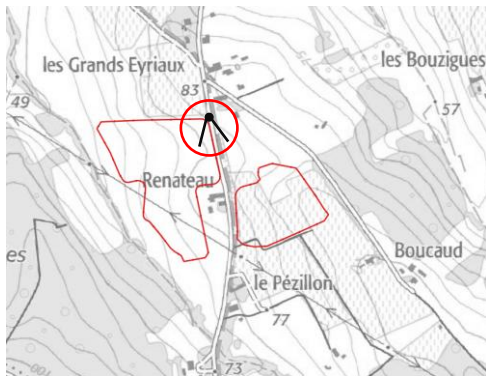
Coupe BB'' : Haie bocagère épaisse
Saule marsault, cornouiller mâle, Aulne glutineux



Coupe CC'' : Haie de 2 m, mono-strate, doublée de bande enherbée

4.2 Photomontages

Vue depuis la route des Grands Eyriaux vers Renateau



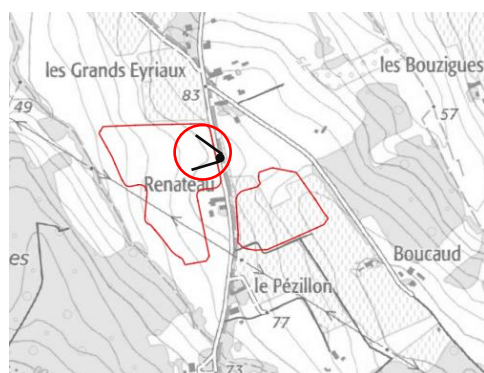
Sans mesures paysagères :



Avec mesures paysagères :



Vue depuis la route des Grands Eyriaux vers l'entrée du projet à l'ouest



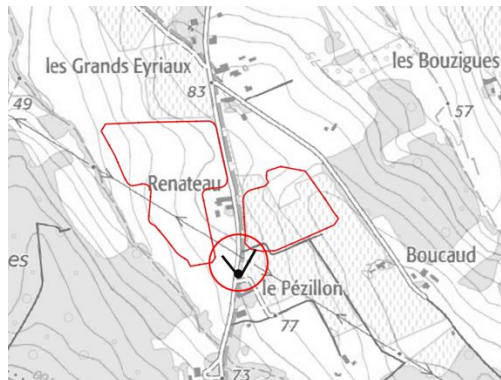
Sans mesures paysagères :



Avec mesures paysagères :



Vue depuis Le Pézillon vers Renateau



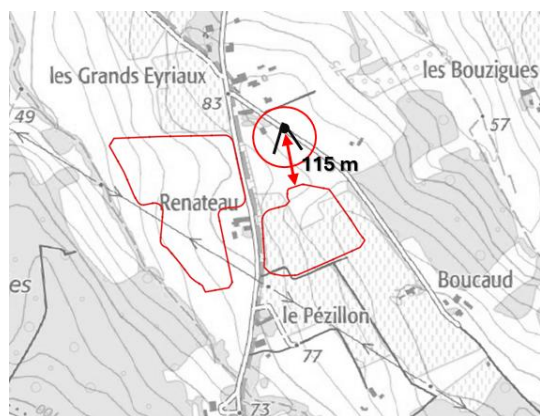
Sans mesures paysagères :



Avec mesures paysagères :



Vue depuis l'impasse Boucaud



Sans mesures paysagères :



Avec mesures paysagères :



5 Les impacts et les mesures

Les principaux impacts concernent la visibilité des installations depuis les lieux de vie, les voies de communication et les itinéraires de randonnée, ainsi que le risque de banalisation de certaines structures paysagères bocagères. Ces incidences sont principalement liées à la perception des panneaux photovoltaïques et à leur inscription dans le paysage agricole environnant.

Afin de limiter ces effets, le projet prévoit notamment le maintien des boisements et éléments végétaux existants, le renforcement et la création de haies bocagères périphériques et la constitution d'un maillage végétal cohérent avec les caractéristiques paysagères locales. Ces mesures permettent de filtrer les perceptions, de préserver les continuités végétales et de favoriser l'intégration des installations dans leur environnement.

Le tableau ci-après permet de visualiser les impacts bruts, les mesures envisagées et les impacts nets à l'issue de l'application des mesures :

Thématiques	Enjeux paysagers Identifiés	Impacts Bruts	Niveau d'impacts	Impacts Nets (Projet avec mesures paysagères)	Niveau d'impacts
<i>Habitats isolés et lieux de vie</i>	L'habitat dispersé est particulièrement présent le long de la route traversant les deux parcelles. On retrouve les hameaux des Grands Eyriaux, Boucaud, des Philliberts, des Bernards, des Faures, Mestruquet. On peut également observer des bâtiments et maisons isolés situés à proximité immédiate, voire encerclés par les parcelles de la ZIP.	Visibilité forte des rangées de panneaux pour les hameaux des Grands Eyrieux et Boucaud, Renateau et le Pézillon à proximité immédiate des parcelles de projet. Rupture de la continuité agricole et arborée ; perception d'un équipement technique dans un paysage collinaire semi-ouvert, structuré par l'ondulation des reliefs.	Fort	Visibilité réduite en raison d'importantes zones d'évitement et la mise en place haies bocagères multistrates implantées prioritairement dans les secteurs de plus forte covisibilité avec les habitations. Elles sont complétées par les haies périphériques qui filtrent les vues tout en maintenant la lecture du paysage agricole. Les perceptions deviennent ponctuelles et largement atténuées.	Faible Modéré pour Renateau, Les Grands Eyriaux Nord
	Le village de Sainte-Gemme s'étend sur le coteau opposé aux parcelles de la ZIP. Des vues filtrées et lointaines pourront être possibles depuis certaines maisons situées sur les abords du village.	Covisibilités potentielles, partielles et lointaines avec les rangées de panneaux photovoltaïques depuis certains points du village.	Faible	Covisibilité résiduelle faible et très ponctuelle, limitée aux secteurs les plus ouverts. La mise en place d'écrans végétaux périphériques, l'implantation des panneaux en retrait des zones de plus forte covisibilité et le maintien de la trame arborée existante réduisent significativement les perceptions visuelles du projet.	Très Faible
<i>Voies de communication</i>	Pas de covisibilité depuis la route départementale D124. Une voie de desserte locale, reliant les hameaux des Philiberts, des Grands-Eyriaux et des Faures passant entre les deux parcelles de la ZIP.	Visibilités directes de part et d'autre de la voie de desserte, induisant une perception marquée des rangées de panneaux photovoltaïques en raison de la position dominante de la route et de sa traversée entre les deux parcelles du projet.	Fort	Visibilités filtrées grâce au renforcement des haies bocagère périphériques et en raison d'importantes zones d'évitement. Les clôtures agricoles en bois à faible émergence visuelle et l'habillage des postes techniques (PDL/PDT) en bardage bois à lames verticales contribuent à une lecture plus rurale et cohérente du site, en évitant l'apparition de volumes bâtis trop visibles.	Faible
<i>Boucles de randonnée / cheminements</i>	Une boucle de découverte offre des covisibilités à la fois éloignées et directes avec la zone de projet ; dont un passage entre les deux parcelles de la ZIP.	Visibilités directes de part et d'autre du chemin de randonnée, induisant une perception marquée des rangées de panneaux photovoltaïques en raison de la position dominante de la route et de sa traversée entre les deux parcelles du projet.	Fort	Visibilités filtrées grâce au renforcement des haies bocagère périphériques et en raison d'importantes zones d'évitement. Les clôtures agricoles en bois à faible émergence visuelle et l'habillage des postes techniques (PDL/PDT) en bardage bois à lames verticales contribuent à une lecture plus rurale et cohérente du site, en évitant l'apparition de volumes bâtis trop visibles.	Faible

Thématiques	Enjeux paysagers Identifiés	Impacts Bruts	Niveau d'impacts	Impacts Nets (Projet avec mesures paysagères)	Niveau d'impacts
<i>Patrimoine paysager et architectural</i>	Aucun MH en covisibilité directe ; visibilité nulle au-delà de 1 km	Aucun MH en covisibilité ; site inscrit non visible ; absence d'impact sur les silhouettes historiques. Absence d'impact visuel sur le patrimoine protégé.	Nul	Aucun impact résiduel.	Nul
<i>Grand paysage / lignes de crête / panoramas</i>	Relief vallonné limitant naturellement les perceptions lointaines ; absence de covisibilité marquée depuis les principaux panoramas. Les principaux enjeux concernent le maintien des prairies encore préservées, l'entretien et le prolongement des haies bocagères ainsi que le renforcement des structures végétales des Collines de La Réole.	Projet peu lisible dans les ondulations. En dehors du périmètre immédiat, la visibilité de la zone de projet reste faible à nulle.	Très Faible	Impact réduit grâce aux haies périphériques, au maintien des boisements et à l'absence d'émergence des structures fixes sur les lignes de crête.	Nul à très faible
<i>Trame arborée / bocage / ripisylves</i>	Secteur marqué par les haies bocagères, boisements et fonds de vallons	Risque de banalisation du motif collinaires avec les lignes de panneaux continues et d'uniformisation du paysage agricole.	Modéré	La trame végétale est renforcée par la mise en place de haies périphériques, le maintien de la ripisylve du ruisseau affluent de l'Andouille ainsi que la conservation des éléments végétaux existants. Ces dispositions permettent de préserver les structures paysagères en place et d'assurer une meilleure insertion du projet dans son environnement agricole. Les clôtures agricoles en bois et le bardage vertical des postes techniques participent également à cette logique d'intégration en privilégiant des matériaux en cohérence avec le caractère rural du site, limitant ainsi l'effet de rupture avec le parcellaire agricole. L'ensemble de ces mesures atténue fortement l'effet d'« îlot technique » et réduit la perception des installations depuis la voie de desserte.	Faible
<i>Intervisibilités et effets cumulés avec la Centrale sur st hilaire de la noaille</i>	La centrale solaire de « Seigneuret », située à environ 5 km de la zone de projet, s'inscrit dans un contexte paysager vallonné, caractérisé par une succession de collines, de vallons et de boisements. Les perceptions sont généralement limitées par le relief et les lisières forestières, réduisant les possibilités de covisibilité entre les deux installations.	Les deux projets s'inscrivent dans un même contexte paysager vallonné. Toutefois, leur éloignement et leur séparation par plusieurs lignes de crête, des versants boisés ainsi qu'un maillage bocager dense limitent fortement les possibilités de perception réciproque. La présence de deux vallons intermédiaires constitue également un facteur de rupture visuelle. Aucune intervisibilité directe n'a ainsi été identifiée entre les deux installations.	Nul à très Faible	Les mesures d'intégration paysagère (maintien des boisements périphériques, importantes zones d'évitement, recul vis-à-vis des lisières et renforcement du maillage bocager par des haies périphériques confortent les écrans végétaux existants et réduisent encore les perceptions. Elles interrompent toute continuité visuelle entre les deux zones d'implantation. Les deux centrales demeurent perçues comme des entités distinctes, sans effet de saturation paysagère.	Nul à très faible

5.1 Conclusion

Le projet d'ombrières agrivoltaïques de Sainte-Gemme s'inscrit sur deux versants affluents de l'Andouille puis du Dropt, où le relief ondulé, les lisières forestières et la ripisylve existante limitent naturellement les visibilités lointaines.

Les principaux effets paysagers et visuels bruts se concentrent à l'échelle locale et immédiate (à moins de 1 km), en lien direct avec la voie communale de desserte des hameaux des Grands Eyriaux — également empruntée par une boucle locale de randonnée — et quelques habitations proches situées aux lieux-dits Renateau, Les Grands Eyriaux, Le Pézillon et Boucaud.

Grâce à d'importantes zones d'évitement à l'ouest et au sud-est permettant de conserver des perspectives dégagées pour les riverains, au renforcement de la trame végétale par la plantation de deux types de haies : bocagères multistrates et monostrate (en secteur à OLD), ainsi qu'à une insertion extrêmement soignée des équipements (clôtures agricoles en bois, pistes internes enherbées et habillage en bardage bois vertical des postes de livraison et de transformation), les impacts résiduels nets sont fortement réduits et les perceptions visuelles deviennent très ponctuelles.

Par ailleurs, les risques d'intervisibilité ou d'effets cumulés avec la centrale photovoltaïque de « Seigneuret » (située à environ 5 km sur la commune de Saint-Hilaire-de-la-Noaille) restent nuls à très faibles. L'éloignement physique, la présence de plusieurs lignes de crête, les versants boisés et l'existence de deux vallons intermédiaires font écran, évitant ainsi toute perception simultanée ou effet de saturation paysagère à l'échelle du territoire.

Le projet s'intègre ainsi de manière cohérente dans la continuité du paysage agricole et de son évolution futur imposé par le changement climatique et de l'identité vallonnée des « Collines de La Réole » (Entre-Deux-Mers), en contribuant à préserver son caractère rural, à maintenir la diversité paysagère et à enrichir la biodiversité locale par la création de nouveaux corridors écologiques.